



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB 04.09.2020

Publications supplémentaires: KABVS 04.09.2020

Numéro de publication: SB01-0000001501

Entité de publication

Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue des Vergers 1, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite JEMARE SA

Débiteur(s):

JEMARE SA
CHE-113.626.882
Rue du Sanetsch 33
1965 Savièse

Objet(s) à vendre aux enchères:

5 appartements sis à la route de Sanetsch 33 et 35, 1965 Savièse

Sur la parcelle de base N°6986, plan N° 43, nom local : "CHANDOLIN", commune de Savièse, surface totale : 176 m², mensuration fédérale, *autre revêtement dur : 12 m², *jardin : 77 m², *habitation, No bât. 955 : 87 m²

- la PPE N° 50745, quote-part : 50/100 de la parcelle de base N° 6986, commune de Savièse, objet du droit exclusif : Sous-sol : cave No 2, Rez-de-chaussée : chaufferie No 7, 1er étage : appartement No 8 - réduit No 9, Combles : galetas No 10.

Estimation de l'office selon rapport d'architecte Fr. 280'000.-

Sur la parcelle de base N°6985, plan N° 43, nom local : "CHANDOLIN", commune de Savièse, surface totale : 740 m², mensuration fédérale, *jardin : 6 m², *autre revêtement dur : 344 m², *habitation, No. bât. 1609 : 390 m²

- la PPE N° 50960, quote-part : 107/1000 de la parcelle de base N° 6985, commune de Savièse, objet du droit exclusif : Sous-sol : cave No 11, 1er étage : appartement No 24.

Estimation de l'office selon rapport d'architecte Fr. 300'000.-

- la PPE N° 50961, quote-part : 93/1000 de la parcelle de base N° 6985, commune de Savièse, objet du droit exclusif : Sous-sol : cave No 13, 1er étage : appartement No 25.

Estimation de l'office selon rapport d'architecte Fr. 260'000.-

- la PPE N° 50963, quote-part : 99/1000 de la parcelle de base N° 6985, commune de Savièse, objet du droit exclusif : Sous-sol : cave No 16, 2e étage : appartement No 27.

Estimation de l'office selon rapport d'architecte Fr. 270'000.-

- la PPE N° 50964, quote-part : 120/1000 de la parcelle de base N° 6985, commune de Savièse, objet du droit exclusif : Sous-sol : cave No 10, 2e étage : appartement No 28.

Estimation de l'office selon rapport d'architecte Fr. 320'000.-

Les cinq appartements seront vendus séparément.

Vente aux enchères

Le 05.11.2020 à 14:00 heure, Salle paroissiale de St-Germain, Rue du Stade 3 à 1965 Savièse

Remarques juridiques:

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office des poursuites dès le 8 octobre 2020.

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 24.09.2020

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 08.10.2020

Point de contact:

Offices des poursuites et faillites du district de Sion
Rue des Vergers 1
1950 Sion

Remarques:

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse

www.vs.ch/web/spf/encheres. Les personnes intéressées à visiter l'/les immeuble/s sont priées de s'annoncer à l'office des faillites dès le 8 octobre 2020 (contact P. Walker 027/606.16.23). Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

Montant à payer à l'enchère pour chaque PPE : Fr. 40'000.- représentant un acompte de Fr. 30'000.- et une avance de frais de Fr. 10'000.- sur les émoluments et débours de l'Office. Possibilités de paiement : 1) à l'enchère : en espèce ou par remise d'une garantie bancaire irrévocable et illimité dans le temps. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés. 2) avant l'enchère : par consignation du montant total de Fr. 40'000.- sur le CCP 19-230-8 de l'office des poursuites.

Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.

La vente est requise par le créancier gagiste en 1er et 2ème rang.